



Ref : CFVU2020/20-0503

CFVU DU 14 MAI 2020

DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE EN DATE DU 13 MAI 2020 MIS EN ŒUVRE SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID19

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 14 mai 2020 réunie sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,**

Vu le livre VII du code de l'éducation,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le décret n° 2020-344 du 27 mars 2020 complétant le décret n° 2020-293 du 23 mars 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,

Vu l'ordonnance n°2020-351 du 27 mars 2020 relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Etant préalablement exposé par que :

Dans le cadre de la fermeture au public des campus universitaires décidée par le Président de la République, l'Université Bordeaux Montaigne a mis en place un « Plan de Continuité Pédagogique » afin de garantir au mieux la formation des étudiants dans ce contexte épidémiologique. Les enseignements ne pouvant se tenir en présentiel, ils sont remplacés par des modalités distancielles qui se mettent en place dans la mesure du possible, en tenant compte des contraintes temporelles et logistiques. Durant cette période, les enseignements et les évaluations doivent être assurés par les enseignants (titulaires et vacataires) qui restent tenus par leur obligation de service. Ce document, à destination des personnels enseignants et administratifs, a été élaboré suite aux réunions de travail de la cellule de crise COVID-19 UBM, est diffusé via l'ENTP et sera actualisé au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

Ce document est hebdomadairement mis à jour le site institutionnel de l'établissement :

<https://www.u-bordeaux-montaigne.fr/fr/actualites/vie-institutionnelle/coronavirus-covid-19-dispositions-a-suivre.html>

- **APPROUVE (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) PLAN DE CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE MIS EN ŒUVRE SUITE A LA CRISE SANITAIRE COVID19.**

➤ *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 14/05/2020.*

Nombre de membres présents	28
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	32
Nombre de votes pour	30
Nombre de votes contre	2

L'administratrice provisoire de
l'Université Bordeaux Montaigne,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 29/06/2020

Transmis à Mme la Rectrice Chancelière des Universités d'Aquitaine le : 29/05/2020

Annexe : CFVU 2020/20-0503